

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 01/2022  
du Comité de direction  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse aux questions de Monsieur Jacques Keller  
(Corsier-sur-Vevey) déposées lors de la séance du  
18 novembre 2021**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## **Préambule**

Lors du Conseil intercommunal du 18 novembre 2021, Monsieur Jacques Keller, Conseiller communal à Corsier-sur-Vevey et membre du Conseil intercommunal interrogeait le Comité de direction sur la situation du trafic de produits stupéfiants à Vevey, au travers de deux questions consécutives au communiqué de l'ASR du 7 octobre 2021 :

## **Réponses aux questions de l'interpellation**

### **Question 1 : Par quelle mesure le Comité de direction juge-t-il les actions entreprises comme « lutte efficace » ?**

*Réponse 1 : En premier lieu, nous tenons à souligner que les Autorités politiques et l'Association Sécurité Riviera sont particulièrement sensibles à la problématique évoquée. En effet, depuis mai 2017, Police Riviera et la Police cantonale ont considérablement renforcé leur présence dans le secteur de la gare de Vevey au travers d'une opération spécifiquement dédiée à la problématique. Cette présence accrue comprend également les zones contiguës à la gare.*

*Le dispositif est réadapté périodiquement, en fonction de l'évolution du phénomène, afin de rassurer la population au travers d'une stratégie proactive et dissuasive, avec pour objectif de diminuer le sentiment d'insécurité.*

*Ainsi, pour donner un aperçu du travail réalisé depuis 2017 à ce jour, le dispositif policier mis quotidiennement en place a généré de nombreuses interpellations.<sup>1</sup> Toutes les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) et à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont été systématiquement dénoncées à l'autorité compétente. Pour l'heure, nous constatons fort heureusement que cette problématique n'engendre que peu d'infractions contre l'intégrité physique ni même toute autre forme de violence à l'encontre de tierces personnes. Néanmoins, des comportements parfois inadéquats, de type harcèlement de rue, sont annoncés à nos services, car ils engendrent des désagréments auprès de la population et un sentiment d'insécurité.*

*Sur la base de ces éléments, le Comité de direction juge les actions qui ont été entreprises comme appropriées à la situation. Ceci tout en étant conscient des limites inhérentes à la seule action des forces de police. Avec la Direction de l'ASR, il observe également que le focus est souvent mis sur la sécurité publique, alors que d'autres politiques publiques revêtent également une importance fondamentale, notamment celles de la santé, de l'intégration et de la cohésion sociale.*

*Face à cette problématique récurrente et déstabilisante pour la qualité de vie dans l'espace public, il serait intéressant de s'inspirer des recommandations d'une récente étude sollicitée par la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne auprès de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.*

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les résultats opérationnels depuis le début de l'année 2021, prière de vous référer au communiqué ci-joint, daté du 7 octobre 2021, ainsi que celui du 2 mars 2021, destiné aux Autorités. Relevons tout de même que plusieurs auteurs sont multirécidivistes.

Paru à la fin 2018, ce rapport effectue une comparaison des approches développées dans trois villes suisses (Lausanne, Berne et Zürich) vis-à-vis de la vente de stupéfiants dans l'espace public (deal de rue).<sup>2</sup> Il met en évidence des pistes de solutions qui pourraient renforcer le dispositif actuellement mis en œuvre en Ville de Vevey, plus spécifiquement dans le secteur de la gare. Voici deux extraits de cette étude qui permettraient d'améliorer la stratégie locale de lutte contre le trafic de produits stupéfiants.

« Dans leur guide sur la problématique du deal de rue, Horoscopus et Hough (2005) regroupent les stratégies en cinq catégories : les actions policières, les réponses de la communauté, les recours civils, la modification de l'environnement physique et la réduction de la demande (cf. Tableau 1) ».

**Tableau 1 : Typologie des stratégies policières et non-policières en matière de lutte contre le deal de rue**

Actions policières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la visibilité policière</li> <li>• Application de la loi de manière intensive (politique de tolérance zéro à travers des opérations coup de poing)</li> <li>• Arrestation des vendeurs par des achats fictifs</li> <li>• Analyse des informations obtenues par la population ou dans le cadre d'arrestations</li> <li>• Confiscation des drogues cachées</li> <li>• Arrestation des consommateurs</li> <li>• Avertissements donnés aux consommateurs</li> </ul>
Réponses communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les actions de la communauté</li> <li>• Mise en place d'une hotline</li> </ul>
Recours civils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les gestionnaires de lieux à être plus proactifs</li> <li>• Application des lois civiles sur la réduction des nuisances</li> <li>• Emettre des ordonnances restrictives, interdiction de périmètre</li> <li>• Aviser les intéressés des problèmes liés à la drogue sur leurs propriétés</li> <li>• Application des codes réglementaires</li> <li>• Saisie et confiscation d'actifs liés au trafic de drogue</li> </ul>
Modification de l'environnement physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réappropriation de l'espace public par le biais de réunions, manifestations, surveillance de voisins, occupation du terrain, activités diverses d'occupation du terrain</li> <li>• Installation de caméras de surveillance</li> <li>• Modification des voies d'accès et limitation du stationnement</li> <li>• Sécurisation des immeubles inhabités</li> </ul>
Réduction de la demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une prise en charge médicale (traitement)</li> </ul>

Source : Horoscopus & Hough, 2005.

<sup>2</sup> Esseiva, P. Burkhart, C. Zobel, F. (2018). Rapport Deal de Rue. Une comparaison des approches développées dans trois villes suisses, (Lausanne, Berne et Zürich) vis-à-vis de la vente de stupéfiants dans l'espace public (deal de rue). Lausanne : Ecole des Sciences Criminelles – Lien : [Rapport Deal rue final2 \(1\).pdf](#)

« Dans le cadre d'une revue systématique des évaluations de stratégies policières en matière de répression de trafic de stupéfiants, Mazerolle et al. (2007a) proposent également cinq catégories: les interventions internationales/nationales; les interventions réactive/dirigée; les interventions proactives/en partenariat; les interventions individualisées ; et les interventions mixtes. Les stratégies incluses dans cette étude concernent tant l'offre que la demande de drogues. Se focalisant sur l'action policière, le fil conducteur de cette typologie se base sur la nature des stratégies mises en place ».

**Tableau 2 : Typologie de stratégies policières en matière de lutte contre le deal de rue**

<i>Interventions internationales / nationales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Saisies de drogue en grande quantité</li> <li>● Eradications des cultures</li> </ul>
<i>Interventions réactives / dirigées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Opérations coup de poing</li> <li>● Infiltrations des réseaux</li> <li>● Maintien de l'ordre de manière intensive (saturation du marché)</li> <li>● Saisies de drogue</li> </ul>
<i>Interventions proactives / en partenariat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction des nuisances liées au trafic de drogues</li> <li>● Utilisation du droit civil et des procédures civiles (recours civils)</li> <li>● Coordination entre les entités du champ pénal</li> <li>● Partenariat avec des acteurs externes</li> <li>● Avis aux intéressés des problèmes liés à la drogue sur leurs propriétés</li> <li>● Application des codes réglementaires</li> <li>● Saisie et confiscation d'actifs liés au trafic de drogue</li> </ul>
<i>Interventions individuelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Orientation des consommateurs, se trouvant au poste de police, vers une prise en charge</li> <li>● Intégration d'un programme de réhabilitation en lieu et place d'une condamnation pénale</li> </ul>

Source : Mazzerolle, Soole & Rombouts, 2007a.

**Question 2 : Est-ce que les dispositifs mis en place ont réduit le trafic de drogue ou s'est-il simplement déplacé ailleurs en ville ?**

Réponse 2 : Les forces de l'ordre poursuivent leurs actions en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants (renseignement, mesures de surveillance, recherche de produits stupéfiants avec la brigade canine, etc.) afin d'occuper le terrain au maximum de leurs possibilités. Ceci dans le but de déstabiliser le milieu, dissuader le deal de rue à défaut de pouvoir l'éradiquer et éviter la propagation du phénomène. D'autres secteurs de la ville de Vevey, notamment le bord du lac, dans le quartier du quai Ernest-Ansermet, servent ponctuellement de lieu de trafic de stupéfiants sur l'espace public.

*En collaboration avec la Police cantonale vaudoise, Police Riviera planifie régulièrement des actions de répression ciblées, ceci en plus des contrôles de la brigade canine. Les patrouilles assurant un rôle de visibilité et de dissuasion se poursuivent également quotidiennement dans le secteur de la gare et ses alentours. Elles constituent une priorité opérationnelle visant à renforcer le sentiment de sécurité auprès des habitant·e·s ainsi que les pendulaires. Ces actions conjuguées et tous nos efforts ont permis de maintenir une situation qui nous apparaît comme étant stable.*

*Pour terminer, nous souhaitons rappeler que nous comptons également sur la précieuse collaboration des citoyen.ne.s au maintien de la sécurité publique. A cet effet, nous les invitons à faire appel à la centrale de Police Riviera, en cas de constat d'infractions, (24h/24) au 021 966 83 00 ou composer le 117 en cas d'urgence. Il s'agit par ailleurs de relever également la collaboration déjà active entre nos services, les Autorités veveysannes, ainsi qu'avec le réseau partenarial.*

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction et la Direction de l'ASR préconisent une approche en résolution de problèmes en mettant en œuvre un groupe de travail pluridisciplinaire. En fonction des objectifs à définir ensemble, il pourrait être piloté par la Municipalité de Vevey qui bénéficierait de l'appui des diverses parties prenantes (polices, justice, travail social, etc.), dont la coordination paraît être un facteur-clé.

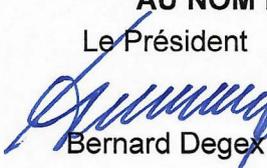
En amont, il conviendrait de mener une analyse de fond de cette problématique, puis d'élaborer un plan d'action afin d'améliorer cette situation particulière. En parallèle, il serait utile d'évaluer l'opportunité de créer un observatoire de la sécurité et de la qualité de vie. Une telle mesure permettrait de mieux prendre en compte les besoins et les attentes de la population régionale, mais aussi de conjuguer des efforts et des mesures appropriées en lien avec diverses politiques publiques locales et/ou régionales.

Le Comité de direction espère avoir ainsi pu répondre à satisfaction aux questions formulées par Monsieur Jacques Keller, Conseiller communal à Corsier-sur-Vevey et membre du Conseil intercommunal.

Ainsi adopté, le 17 février 2022

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président Le Secrétaire

 Bernard Degex  Frédéric Pilloud



Annexes : - communiqué de presse l'ASR du 7 octobre 2021  
- communiqué aux Autorités du 2 mars 2021

## COMMUNIQUÉ AUX AUTORITÉS

### Lutte contre le trafic de produits stupéfiants à Vevey

**Dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants en ville de Vevey, Police Riviera, en collaboration avec la Police cantonale vaudoise, poursuit ses actions de prévention et de répression sur le terrain dans le cadre d'un dispositif mis en place depuis 2017.**

Ce phénomène, bien connu des Autorités, des services concernés ainsi que de Police Riviera, a donné lieu à la mobilisation d'un dispositif policier spécifique depuis mai 2017. Ce dernier a permis de lutter contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants, en respectant le principe de la proportionnalité. Il a également pour effet de rassurer la population et les voyageurs transitant par la gare de Vevey, grâce à une présence policière visible dans le secteur.

Depuis le début de l'année 2021 à ce jour, le dispositif mis en place par Police Riviera a généré plus de 400 heures de présence et 35 interpellations. Les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) et la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont été dénoncées à l'autorité compétente. Pour l'heure, nous constatons fort heureusement que cette problématique n'a pas engendré d'infractions contre l'intégrité physique ou autres formes de violence à l'encontre de tierces personnes.

Les actions de contrôle et de visibilité se poursuivent dans le secteur de la gare et ses alentours. Ils constituent une priorité opérationnelle afin de renforcer le sentiment de sécurité auprès des habitantes et habitants ainsi que des pendulaires.

Clarens, le 2 mars 2021

**Photos :** © ASR | Julie Masson



#### Communication et RP

Rue du Lac 118  
C.P. 434

T. 021 966 83 33  
F. 021 966 83 01

communication@securiv.ch  
www.securite-riviera.ch

## COMMUNIQUÉ

### Lutte contre le trafic de produits stupéfiants à Vevey

**Dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants en ville de Vevey, Police Riviera, en collaboration avec la Police cantonale vaudoise, poursuit ses actions de prévention et de répression sur le terrain dans le cadre d'un dispositif mis en place depuis 2017.**

Ce phénomène, a donné lieu à la mobilisation d'un dispositif policier spécifique depuis mai 2017. Ce dernier permet de lutter efficacement contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants, en respectant le principe de la proportionnalité. Il a également pour effet de rassurer la population et les voyageurs·euses transitant par la gare de Vevey, grâce à une présence policière visible dans le secteur.

Depuis le début de l'année 2021 à ce jour, le dispositif mis en place par Police Riviera a généré plus de 3'780 heures de présence et 63 interpellations. Les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) et à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont été dénoncées à l'autorité compétente.

Près de 3'120 actions ciblées ont été menées par les patrouilles de Police Riviera, aussi bien par les agent·e·s de Police-secours que par la division Proximité, composée de policier·ère·s et d'assistant·e·s de sécurité publique.

En collaboration avec la Police cantonale vaudoise, la division Police-secours de l'ASR a mis en place deux opérations ciblées par mois, ceci en plus des contrôles appuyés par la brigade canine à raison de deux fois par semaine.

Les actions de contrôle et de visibilité se poursuivent dans le secteur de la gare et ses alentours. Elles constituent une priorité opérationnelle visant à renforcer le sentiment de sécurité auprès des habitant·e·s ainsi que des pendulaires.

Clarens, le 7 octobre 2021

**Photos :** © ASR | Julie Masson



#### Communication et RP

Rue du Lac 118  
C.P. 434

T. 021 966 83 33  
F. 021 966 83 01

communication@securiv.ch  
www.securite-riviera.ch